



RÈGLEMENT DU PRIX CAMÉLÉON

PRIX ÉTUDIANT DU ROMAN ÉTRANGER TRADUIT DE L'UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3

ÉDITION 2024-2025

Présentation du PRIX CAMÉLÉON

L'Université Jean Moulin Lyon 3 organise, dans le cadre de l'année du **BRESIL** à l'université, la dixième édition du Prix annuel étudiant du roman étranger traduit, dénommé prix CAMÉLÉON.

Le **BRESIL** est le pays retenu pour l'année 2024-2025.

Ce prix littéraire a pour objectif principal le développement et l'attractivité de la culture littéraire contemporaine auprès des étudiants.

Il s'inscrit directement dans les objectifs de l'Université Jean Moulin Lyon 3 :

- Soutien du Plan Licence en accompagnant les étudiants dans l'acquisition de compétences variées et en les ouvrant à des cultures et des littératures étrangères ;
- Coopération internationale avec mise en place d'un partenariat bilatéral avec une université du pays choisi ;
- Promotion d'enseignements ou d'actions transversales innovantes ;
- Collaboration entre les différentes composantes et services de l'université ;
- Création d'échanges entre les étudiants ;
- Accès des étudiants à la pratique culturelle et la création contemporaine.

Il vise aussi à sensibiliser les étudiants à la problématique de la traduction, tant dans l'analyse des conditions inhérentes au choix de traduction que dans l'analyse des conditions requises pour aborder une œuvre traduite.

Article 1 – Ouvrages sélectionnés et membres du jury

Trois romans brésiliens contemporains choisis par des professeurs en langue portugaise et les BU Lyon 3 sont remis gracieusement à chacun des étudiants jurés et à chacun des membres du jury d'honneur, le jeudi 26 septembre 2024.

Les ouvrages choisis sont :

- **Charrue tordue** de Itamar Vieira Junior traduit du portugais (Brésil) par Jean-Marie Blas de Roblès aux éditions Zulma (2019)
- **Noir et blanc** de Fernando Molica traduit du portugais (Brésil) par Paula Anacaona aux éditions Anacoana (2019)
- **Terre noire** de Rita Carelli Traduit du Brésilien par Marine Duval aux éditions Métailie (2024)

Les étudiants jurés et les membres du jury d'honneur désigneront leur ouvrage préféré lors d'un vote électronique en ligne sur le site internet <http://prixcameleon.univ-lyon3.fr> du **lundi 2 septembre au mercredi 25 septembre 2024** inclus.

Les membres du jury d'honneur sont :

- Monsieur Bonnet (Président de l'université Jean Moulin Lyon 3)
- Monsieur Manuel Jobert (Vice-Président en charge des Relations internationales)
- Madame Aurore Cartier (Directrice des Bibliothèques universitaires)
- Monsieur Alessandro Martini (Doyen de la Faculté des langues)
- Madame Sylvène Edouard (Doyen de la Faculté des Lettres et Civilisations)
- Monsieur Benoît Auclerc (Chargé de mission à la culture)
- Madame Natalia Guerellus (Directrice du département d'études lusophones)
- Madame Simele Rodrigues (Maîtresse de Conférences en civilisation brésilienne et en Histoire des Amériques)
- Madame Sandrine Rabosseau (Professeur des Universités, Faculté des Lettres)
- Monsieur Stéphane Nivet (Directeur de la communication)
- Madame Jullien-Cottart (Directrice adjointe des Bibliothèques universitaires)
- Madame Cécile Bijakowski (Responsable scientifique des collections de Lettres et Langues et civilisations européennes)
- Monsieur Lionel Mignot (Responsable de la Mission Culture des Bibliothèques universitaires)
- Un représentant de Decitre



Article 2 - Conditions et modalités de participation

Tous les étudiants de l'Université Jean Moulin Lyon 3 pourront s'inscrire entre le **lundi 2 septembre au mercredi 25 septembre 2024** inclus pour être sélectionnés et devenir jurés du prix Caméléon. Le nombre de jurés étudiants est limité à 100.

Les 100 premiers étudiants inscrits en ligne sur le site dédié <http://prixcameleon.univ-lyon3.fr> et sur le site www.univ-lyon3.fr seront retenus.

Les jurés étudiants suite à leur inscription s'engagent :

- à retirer les trois ouvrages le jeudi 26 septembre lors de la soirée de Lancement du Prix Caméléon 2025 ;
- à lire les trois ouvrages en lice ;
- à participer à la soirée Littéraire et culturelle du jeudi 14 novembre 2024 ;
- à participer à la désignation des lauréats par un **vote en ligne du vendredi 6 décembre 2024 au vendredi 10 janvier 2025 inclus** ;
- à participer à la cérémonie de remise du prix le mardi 11 mars 2025.

Article 3 - Désignation des lauréats

Les étudiants jurés et les membres du jury seront sollicités pour un vote en ligne sur le site dédié <http://prixcameleon.univ-lyon3.fr> du **vendredi 6 décembre 2024 au vendredi 10 janvier 2025 inclus** afin de désigner leur ouvrage préféré.

Les étudiants jurés classeront les différents ouvrages en fonction de critères tels que :

- Intérêt et originalité de l'intrigue, du suspense, des personnages
- Qualités formelles du récit romanesque
- Qualité du texte traduit
- Représentativité de la société et de la culture du pays

Le titre de l'ouvrage ayant obtenu le plus grand nombre de votes et le nom des deux lauréats - auteur et traducteur - seront annoncés fin janvier 2025 notamment par une information en ligne sur le site dédié <http://prixcameleon.univ-lyon3.fr> et sur le site www.univ-lyon3.fr.

Article 4 - Remise des prix à l'auteur et au traducteur

La remise des prix à l'auteur et au traducteur du roman ayant obtenu le plus grand nombre de votes sera organisée lors d'une rencontre publique à l'université le mardi 11 mars 2025.

Les prix sont constitués :

- De la prise en charge du transport et de l'hébergement pour assister à la remise des prix. Auteur et traducteur lauréats s'engagent à se rendre disponible pour participer à la cérémonie à Lyon ;
- De deux trophées destinés à l'auteur et au traducteur ;
- D'un séjour culturel et gastronomique à Lyon dans les jours qui suivent immédiatement la remise du prix.

Article 5 - Recours

Le résultat des votes est sans appel et ne pourra faire l'objet d'aucun recours.

Article 6 - Communication

L'auteur et le traducteur, lauréats du Prix Caméléon, prix étudiant du roman étranger traduit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, peuvent faire exacte mention de ce titre à leur convenance, à l'exclusion de toute autre dénomination sans porter atteinte au nom et à l'image de l'Université.

Article 7 - Renseignements – Informations

Toute demande d'informations complémentaires doit être adressée à prixcameleon@univ-lyon3.fr

Toute participation à ce prix entraîne l'entière acceptation du présent règlement.